

APPROBATION

 République Française Arrêté en vertu de l'article 17 de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'éligibilité des Français de l'étranger.	Ser IP/05 Direction Arrêté	Modifications
N° de planche	4	Index
N° de dossier	8023	A
Date	11/02/2016	B
		C
		D
Echelle	1/2500	E
		F
		G
		H
Échelle par : AT		I
Vérifié par : AT		J
Nature Modification :		

 République Française Arrêté en vertu de l'article 17 de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'éligibilité des Français de l'étranger.	Ser IP/05 Direction Arrêté	Modifications
N° de planche	4	Index
N° de dossier	8023	A
Date	11/02/2016	B
		C
		D
Echelle	1/2500	E
		F
		G
		H
Échelle par : AT		I
Vérifié par : AT		J
Nature Modification :		

Zone urbain

Ua : Zone

- Ub : Zone urbaine récente à vocation mixte
 Uc : Zone urbaine récente de densité moindre
 Ue : Zone urbaine d'équipement public et de loisirs
 Ui : Zone urbaine d'activité industrielle et artisanale
 Uba : Zone urbaine récente à vocation mixte, essentiellement collectif

Zone à urba

- AU stricte : Zone à urbaniser à moyen et long terme
■ AUI stricte : Zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale à moyen et long terme
■ AU : Zone à urbaniser

Zone agrico

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole habitée
- Ap : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée
- As : Zone agricole support du domaine skiable (de piste et de fond)
- Azh : Zone agricole accueillant des zones humides et tourbières
- Aszh : Zone agricole support au domaine skiable, accueillant des zones humides et tourbières
- Apzh : Zone agricole protégée où aucune construction n'est autorisée et accueillant des zones humides et tourbières

Zone nature

- N : Zone naturelle
- Nhp : Zone naturelle habîsée d'intérêt patrimonial
- Np : Zone naturelle protégée
- Ns : Zone naturelle support du domaine skiable
- Ntzh : Zone naturelle support au domaine skiable, accueillant des zones humides et tourbières
- Nzh : Zone naturelle accueillant des zones humides et tourbières
- Nl : Zone naturelle de loisirs
- Npzh : Zone naturelle protégée accueillant des zones humides et tourbières

----- Contour de zone

Autre éléments du zonage

-  Emplacement réservé
-  Propriétés (bâtisses et jardins) à préserver
-  Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
-  Zone constructible sous conditions au PPR
-  Zone soumise à des conditions particulières au PPRI
-  RN90 et zone de bruit associée

-  Chalet d'alpage
 Refuge
 Restaurant d'altitude

-  Bâtiment agricole
-  Secteur concerné par des zones de travaux connus ou supposés de concessions minières, renoncées, inconstructibles
-  Secteur concerné par un périmètre de protection de captage d'eau
-  Principaux corridors de Savoie repérés par le SCOT
-  Réserve de biodiversité repérés par le SCOT

Cadastre

-  Limite communale
-  Parcelle cadastrale
-  Bâtiment dur
-  Bâtiment léger
- Bâtiment non cadastré

